

La Lettre de la Scam*

page 02 - 03

LA SCAM EN CHIFFRES

page 04

RÉSULTATS DE L'AG

page 05

LES JOURNALISTES ET LA SCAM

page 06 - 08

LA WEB CULTURE ET NOUS

page 09

PRIX ALBERT LONDRES

page 10 - 11

LES PRIX ET LES ÉTOILES 2007

page 12

LE PASSÉ EST LE SOCLE DU PRÉSENT ET LE TREMPLIN DE L'AVENIR

Journalistes : soyez les bienvenus

→ Édito

« Rien de plus volontaire que la défense du droit d'auteur : car si l'esprit de celui qui y sacrifie s'en détourne, elle est par là même annulée et sans valeur ». Lactance* parle bien sûr de la religion à laquelle il vient de se convertir ; remplacer « religion » par « défense du droit d'auteur » me semble particulièrement bien définir la volonté de la Scam depuis sa création. Merci Charles Brabant qui l'a particulièrement incarnée ! Aujourd'hui cette volonté s'incarne, pour rester dans le vocabulaire du religieux chrétien, dans la défense du droit d'auteur des journalistes. Les deux accords signés par la Scam avec l'INA et France Télévisions (cf. page 5)

**DÉFENDRE
L'AUTEUR-
JOURNALISTE
C'EST
DÉFENDRE
L'ENSEMBLE
DES AUTEURS.**

entérinent la reconnaissance du journaliste comme auteur.

C'est l'aboutissement de plus de dix années de défense des droits d'auteur, volontairement menée

par la commission des journalistes.

De ce point de vue, la défense du droit d'auteur, tout comme la religion, est une et indivisible : défendre l'auteur-journaliste c'est défendre l'ensemble des auteurs ; c'est bien pourquoi la Scam continuera à défendre les journalistes lorsque leurs œuvres sont ré-exploitées quel que soit le support : exploitation en ligne, édition phonographique, vidéographique, utilisation

nomade, etc... en un mot, multimédia. À l'heure de l'exploitation des œuvres sur Internet, jamais ce néologisme inventé par François Billetdoux en 1981 n'a trouvé un tel champ d'application. Aujourd'hui, et encore plus demain, tout auteur est multimédia. C'est bien pourquoi la volonté de la Scam de défendre les auteurs est intacte, elle ne s'en détournera pas.

Guy Seligmann

Président de la Scam

* Rhéteur romain (260 - 325) converti au catholicisme in *Sous l'invocation de St Jérôme*, Valéry Larbaud (Gallimard 1946).

La Scam en chiffres

Extraits du rapport de Laurent Duvillier, délégué général gérant, approuvé par l'assemblée générale du 6 juin 2007*

Les auteurs

En 2006, la Scam a accueilli 1 471 nouveaux associés, dont 116 au sein de notre bureau belge, 16 dans notre filiale canadienne et 123 héritiers, représentant une augmentation des adhésions de plus de 23 % par rapport à 2005.

Au 31 décembre 2006, la Scam regroupe 23 504 auteurs, dont 1 287 membres de notre bureau belge et 353 membres de notre filiale canadienne.

- 15.184 auteurs du répertoire audiovisuel (dont 584 auteurs d'œuvres institutionnelles et 607 auteurs d'œuvres électroniques)
- 3.389 auteurs du répertoire de l'écrit
- 3.005 auteurs du répertoire sonore
- 256 auteurs d'images fixes
- 1.335 membres, essentiellement des héritiers, non ventilés par répertoire.

déclarations reçues pour l'année 2005. Sur ces 11.499 déclarations, 61 % sont parvenues après le 31 mars 2006, dont 22 % concernaient le premier semestre 2005, soit un délai de plus de neuf mois entre la diffusion de l'œuvre et sa déclaration par l'auteur.

Pour accompagner la mise en place du barème audiovisuel voté par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2005, de nouveaux bulletins de déclaration des œuvres ont été mis à disposition des auteurs dès le début de l'année 2006. Le conseil d'administration a ainsi pu valider l'affectation d'un genre à ces œuvres selon le nouveau barème. Au 28 février 2007, sur 14.642 déclarations reçues (hors génériques, habillages et traductions), 88 % reçoivent un genre conforme à la

déclaration de l'auteur.



Les œuvres sonores

Au titre de l'année d'exploitation 2005, 1.063 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques contre 1.034 pour les diffusions en 2004 (+ 2.8 %). Pour le même exercice, 1.102 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 1.078 l'année précédente (+ 2 %). 88.863 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été mises en répartition au titre des diffusions 2005 (lectures éditées comprises), soit une augmentation de 4,4 % par rapport à l'année précédente. De plus, le nombre des lectures éditées radiodiffusées, 2.352 en 2005, est en hausse de 33 %. Elles ont été réglées à 92 éditeurs contre 76 en 2005.

Au titre de l'année d'exploitation 2005, 38.279 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition au cours de l'année 2006, en hausse de 11,74 % par rapport à l'année d'exploitation 2004, répartie en 2005. Toutefois, 6.248 heures de diffusions de l'année 2004 ont été réparties en 2006, représentant 18 % de plus qu'au 31 décembre 2005.

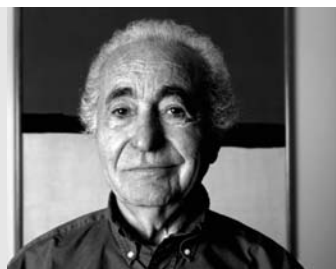
Pour le groupe Radio France, 49 chaînes (dont 42 radios locales) ont été analysées, à raison de 10.649 heures déclarées et réparties. Radio France Internationale représente pour la même période un volume de diffusion du répertoire de 1.438 heures.

188 Radios Locales Privées (associatives pour la plupart) sont à l'origine des diffusions représentant

Les photos illustrant cette Lettre de la Scam présentent les lauréats 2007 des Prix et des Étoiles de la Scam.

Pierre Kalfon,
lauréat du Prix Joseph Kessel

Photo V. Ménard-Opale



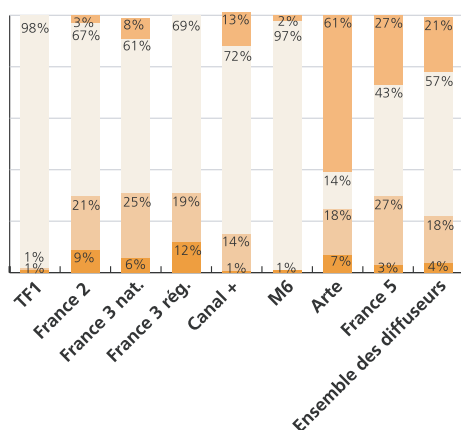
Les œuvres audiovisuelles

Au cours de l'année 2006, 27.957 nouvelles œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles, toutes chaînes confondues, dont 382 en Belgique et 164 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2005 (11.499 œuvres) et 2006 (10.907 œuvres), mais 2 485 (près de 9 %) concernaient encore l'année 2004.

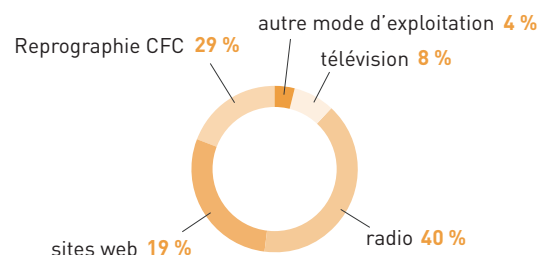
Les 11.499 déclarations audiovisuelles reçues en 2006 pour l'année d'exploitation 2005 représentent la moitié de l'ensemble des

Classement des œuvres télévisuelles par catégorie sur les chaînes hertziennes (canaux numériques inclus)

■ Traductions et adaptations ■ Catégories 1, 2 (rediffusion)
■ Catégories 3, 4 et 5 ■ Catégories 1 et 2 (1^{er} diffusion)



Répartition de l'écrit par mode d'exploitation



un volume réparti de 26.192 heures. Le volume réel réparti pour l'année d'exploitation 2004 a été de 28.126 heures, soit un complément de 17 % au cours de l'année 2006.

Les œuvres de l'écrit

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. La seconde exploitation importante concerne les droits de reprographie des œuvres non documentées, reversés par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie). En 2006, la Scam a réparti 1.192.001 € directement aux auteurs, dont 591.566 € au titre des droits de reprographie, et 469.497 € aux éditeurs.

Les images fixes

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision.

Durant l'année 2006, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision :

- 45.727 € pour 907 photos
- 69.361 € pour 1 141 dessins

La répartition totale pour les images fixes est donc de 115.089 €. Par ailleurs, la Scam recense à fin 2006, 279.323 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie provenant du CFC.

Les perceptions de droits

Avec 63.890.881 € de perceptions, les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de 7,38 % par rapport à l'année 2005 (+ 6,5 % au titre de l'année d'exploitation en cours (N) et + 8,3 % au titre de l'année d'exploitation précédente (N-1).

L'augmentation constatée pour l'année en cours est essentiellement due à la fluctuation des partages intersociaux, la perception étant dépendante de l'augmentation du chiffre d'affaires de la chaîne et de la représentativité des répertoires de chaque société signataire sur celle-ci. En 2006, les encaissements sont en progression pour les principales chaînes de télévision ainsi que les radios, aussi bien sur l'exploitation en cours que sur l'antériorité.

Il faut également noter l'arrivée de nouvelles perceptions :

→ Les retransmissions ADSL (Free, TPS, Canal Sat), en progression de 330 %, représentent 1,36 millions €.

→ De nouvelles chaînes de télévision en Belgique et au Canada et le début de la TNT en France.

Les répartitions de droits

La Scam a réparti 59.088.654 € à près de 18.000 auteurs. Globalement, les répartitions en 2006 enregistrent une hausse de 4,72 % par rapport à 2005.

L'action culturelle

De juin 2005 à mai 2006, la Scam a consacré la somme de 935.181 € à l'aide à la création, à la promotion et à la diffusion des œuvres. Elle a prévu de consacrer plus d'un million d'euros pour la période de juin 2006 à mai 2007. Fidèle à son rôle, à travers les registres multiples de sa politique culturelle, la Scam rappelle la place essentielle que le regard des créateurs porté sur le réel tient dans l'évolution de nos sociétés.

L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets : une pension sociale et un fonds de solidarité

permettant une assistance sociale aux auteurs. En 2006, la Scam a aidé vingt auteurs pour un montant de 31.100 €, soit une moyenne de 1.555 €. Le nombre de bénéficiaires est supérieur à celui de 2005 (+ 18 %).

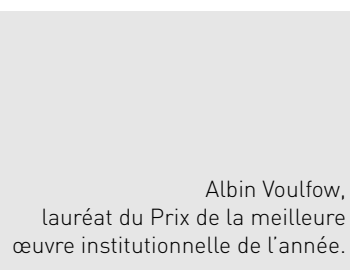
La Scam a versé 606.747 € au titre de la pension à 580 bénéficiaires (+ 11 %). Le montant moyen versé est de 1.046 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litige portant sur la défense du droit d'auteur. En 2006, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 10.500 € à cinq membres de la société.

La gestion

L'année 2006 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 251.194,23 €. Le taux du coût de gestion pour l'année 2006 a légèrement progressé (+ 0,14 points ; + 1 %) par rapport à l'année précédente. ●

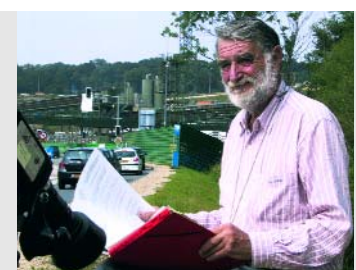
* L'intégralité du rapport est disponible sur www.scam.fr ou sur simple demande auprès du pôle relations auteurs.



Albin Voulfow,
lauréat du Prix de la meilleure
œuvre institutionnelle de l'année.

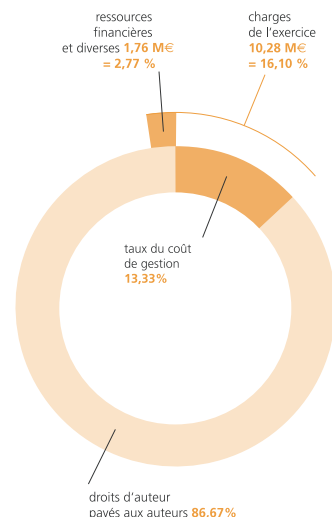
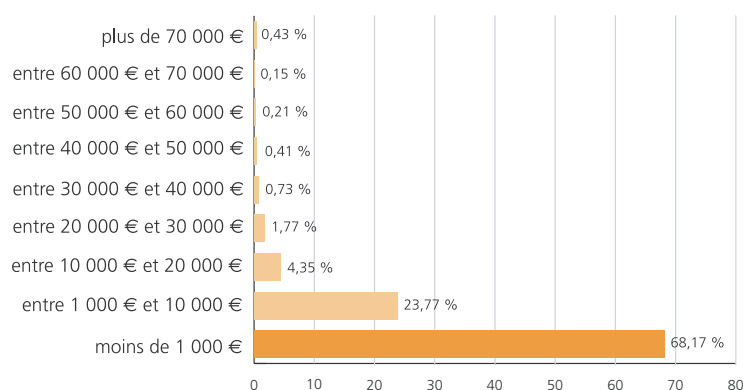


Christian Boé,
lauréat du Prix pour l'ensemble
de l'œuvre institutionnelle



Répartition des revenus nets imposables (suivant déclaration annuelle des traitements et salaires) par nombre d'ayants-droit

Ventilation par tranche entre les 17 727 associés (+ 4 %) bénéficiaires des répartitions effectuées en 2006.



→ et la Scam

Les journalistes

Les journalistes sont des auteurs et l'année 2007 restera une date importante dans la reconnaissance de leurs droits d'auteur. Syndicats représentatifs de la profession et directions de France Télévisions et de l'Ina ont en effet souhaité confier à la Scam la gestion collective des droits secondaires des journalistes dont les œuvres sont exploitées. Cette confiance accordée à la Scam est une nouvelle preuve de sa légitimité, en même temps qu'elle constitue un défi stimulant.

Jusqu'à présent, le salaire des journalistes du secteur public de la radio-télévision couvrait l'exploitation principale de leurs œuvres, tandis que l'intéressement de ces mêmes journalistes aux exploitations secondaires (ventes, mises en ligne, DVD, etc.) était incontrôlable voire restait souvent théorique. Dorénavant aux termes des deux accords conclus avec l'INA le 26 avril et France Télévisions le 3 mai dernier, mais produisant effet dès le 1^{er} janvier 2007, tous les journalistes et notamment les journalistes permanents, doivent percevoir des droits d'auteur, via la Scam, sur l'exploitation secondaire de leurs œuvres. Les exploitations concernées par les nouveaux accords sont :

principalement la rémunération pour copie privée, et les droits perçus auprès des opérateurs au titre de la retransmission intégrale et sans changement des programmes par câble (la rémunération pour les exploitations sur le câble étranger est exceptionnellement acquittée par France Télévisions pendant trois ans), satellite, Adsl, téléphonie mobile... Ces accords sont assortis d'un minimum garanti, et la répartition se fera exploitant par exploitant, au mieux des enjeux financiers en cause et de ce que permettra la documentation disponible.

Les journalistes doivent maintenant adhérer à la Scam et prendre l'habitude de déclarer leurs repor-

→ Jean-pierre Marchand Le procès

Une nouvelle fois, Jean-Pierre Marchand a fait valoir en justice sa conception exigeante du droit moral de l'auteur. L'arrêt qu'a rendu la cour d'appel de Paris, le 4 avril dernier, est venu confirmer la jurisprudence antérieure sur plusieurs points, mais également la compléter pour le plus grand embarras des diffuseurs prompts à escamoter les génériques, tout en se gardant d'une conception par trop intégriste et donc excessive du respect dû à l'œuvre.

Suivant une jurisprudence constante, le tribunal a considéré :
→ qu'il y avait dénaturation de l'œu-

pression, dans le générique de début, du nom du réalisateur du documentaire « d'accueil » sur des extraits du film du demandeur, créant une *confusion* sur la paternité des extraits dans l'esprit du téléspectateur. « Le droit à la paternité comporte le droit d'éviter l'apposition sur sa propre création du nom d'un tiers », c'est dit en termes clairs mais cela n'est pas nouveau.

Pour la première fois, le tribunal a sanctionné le *défilement accéléré du générique* « de sorte que le spectateur n'est pas en mesure de prendre connaissance des men-

Hosup Lee,
lauréate du Prix international
de la Scam (Cinéma du Réel 2007)



Florian Geyer,
lauréat du Prix
découverte télévision



- les diffusions par une autre chaîne que la chaîne employeur au sein du groupe France Télévisions,
- la mise en ligne par FTVI ou par l'INA (flux continu, VoD),
- l'édition sur tous supports,
- la mise à disposition de tiers (cessions/échanges de caractère commercial essentiellement, pour tous usages et notamment à destination de France 24).

À cela viendront s'ajouter d'autres droits perçus auprès de tiers, prin-

tages. Des contacts sont noués en vue de convenir des formats et flux d'informations nécessaires à la Scam ; la commission des journalistes doit prochainement se réunir afin de décider de la formation et la méthode de travail les plus appropriées pour envisager les modalités de répartition de ces nouvelles perceptions destinées aux journalistes. ●

Information : 01 56 69 58 36

vre du fait :

- de la « modification substantielle » que constitue *l'ajout d'une musique*, « alors que [l'auteur] avait délibérément choisi de livrer au public une bande sonore sans musique » ;
- de *l'incrustation du générique* sur un extrait de l'œuvre du demandeur,

→ que constituait une atteinte au respect du droit au nom et à la qualité du demandeur la *surim-*

tions relatives à la paternité » de l'auteur.

En revanche, la cour a confirmé avec fermeté le premier jugement, en ce qu'il avait estimé que « l'utilisation des extraits... dans un ordre différent et suivis d'une coupure brutale, ne suffis[ait] pas pour caractériser une dénaturation de l'œuvre dès lors que l'utilisation desdits extraits en respecte l'esprit ». ●

→ et nous

La culture web

L'atelier de prospective organisé par la Scam, le 10 mai dernier, était consacré à la culture web. Comment les auteurs appréhendent-ils la diffusion, la production et la rémunération de leurs œuvres sur Internet ? Aujourd'hui, la diffusion hertzienne ou par satellite est encore majoritaire ; les diffuseurs sont clairement identifiés, ils ont une ligne éditoriale définie et une politique de programmes ; ces diffuseurs participent en amont au financement des œuvres ; en aval les droits d'auteur sont généralement versés dans le cadre d'une gestion collective. La diffusion en ligne, encore minoritaire, cherche son modèle économique et technique.

Dans la situation nouvelle qui se fait jour, plusieurs questions se posent. Les diffuseurs vont-ils perdre leur identité en devenant de simples « agrégateurs » de contenus qui fonctionneront comme des banques de programmes ? Quels seront les modes de financement des programmes de la télévision du futur : contribution financière des fournisseurs d'accès ? Partage de recettes publicitaires ? Le corollaire au développement de l'autoproduction et de l'autodiffusion sur des sites de partage vidéo sera-t-il une baisse, ou une disparition, de la rémunération en termes de droits d'auteur ? Enfin, la libéralisation de fait de la copie et des manipulations interactives qu'autorise la technique portera-t-elle un coup fatal à la notion d'œuvre ?

Rencontre avec Jean-François Fogel, journaliste, auteur de *Une presse sans Gutenberg* et l'un des responsables du site *lemonde.fr*, et Stéphane Osmont, auteur du documentaire *Faut-il avoir peur de Google ?*, récemment diffusé sur Arte. Propos recueillis par Sylvain Roumette.

Jean-François Fogel

J'ai la conviction que nous vivons une révolution comparable uniquement à l'invention de l'imprimerie et qui a notamment pour conséquence la disparition de l'auteur. Avant Gutenberg, nous étions dans l'oralité pure, avec des personnes

chemin. Ensuite, il existe un *auteur*, ce qui n'était pas le cas auparavant, où, en dehors de la parole divine, il n'y avait pas d'auteur identifié. Enfin, on crée de la *distance* avec l'auteur. Vous recevez un livre, mais l'auteur n'est pas devant vous. Vous ne pouvez pas lui répondre et

mentaires sur la page même où l'on a trouvé le contenu. Du coup, l'*auteur* n'existe plus et il disparaît, immergé dans ce maelström. Voilà le contexte historique : le concept même d'auteur, établi depuis cinq siècles de façon très forte et traduit dans des concepts

voire avec un auteur identifiable, devient de plus en plus difficile. Les ventes de photos, de contenus, de vidéos se font au forfait.

Il existe tout de même des limitations techniques. La photo, par exemple, n'est pas utilisable de la

Le collectif Bif, lauréat du Prix de l'œuvre de l'art numérique, en compagnie d'Alain Burosse et d'Alain Longuet



Thimothée Lemoine, lauréat du Prix jeune talent d'art numérique



qui répétaient des histoires dont la version changeait au fur et à mesure des récits. D'un coup, avec l'imprimerie, les récits ont pris une forme mécanique, industrielle, reproductible à l'identique. Cela a eu trois conséquences. Tout d'abord, le contenu est devenu *stable*. Une fois imprimé, il est défini et ne bouge plus, alors que, par le passé, chaque copiste pouvait intervenir et rajouter du texte aussi longtemps qu'il y avait de la place sur le par-

lui dire que vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'il a écrit. Tous les médias qui ont vu le jour depuis - la presse, la radio, la télévision, le cinéma - ont respecté ces trois principes : la stabilité du contenu, l'auteur, la distance. Or, nous entrons dans un univers où ces éléments ont disparu. La *stabilité* du contenu n'existe plus, car tout le monde sait copier-coller. La *distance* n'existe plus, car on peut réagir, intervenir et faire ses com-

juridiques, est érodé et pour la première fois remis en cause. Dans quel cadre juridique sommes-nous ? S'agissant de la propriété intellectuelle, les personnes qui possèdent des marques et des droits sur des marques arrivent à se défendre, de même que celles qui ont des inventions relevant d'un brevet. Mais, pour les personnes qui défendent une expression originale, que constatons-nous ? Que l'idée d'une reproduction identifiable,

même façon si elle est en haute ou en basse résolution. La politique des agences de photos ou des photographes a été de dire que ce qui était disponible ou accessible sur Internet devait être en basse résolution, donc non utilisable.

Jean-François Fogel

Sur certains sites spécialisés, vous trouvez autant de photos que vous voulez, en accès libre et avec la résolution convenable. Voici quatre ans, l'Angleterre a gagné la

coupe du monde de rugby et l'équipe d'Angleterre a défilé dans les rues de Londres. La BBC a demandé les meilleures photos de la parade. Elle en a reçu des milliers, prises par des amateurs qui n'ont pas été payés. Si vous recevez 3 000 images, vous pouvez créer un portfolio de quinze photos qu'aucune entreprise de presse ne peut fournir car elle ne peut pas placer des photographes à chaque coin de rue. Nous avons le sentiment que, juridiquement, le contexte dans lequel l'auteur doit toucher les fruits de ses publications est balayé par les réalités techniques.

Que faut-il penser des mesures techniques de protection contre le piratage, les DRM (Digital Right Managements) ou les DCU (dispositifs de contrôle d'usage), qui sont des sortes de verrous anti-copie ?

Jean-François Fogel

Il ne manque pas de sites où apprendre comment « craquer » un DVD-HD. Nous les avons testés et ils sont efficaces. De toute façon, la politique des DRM est de plus en plus abandonnée. J'ai été très étonné le jour où Universal a donné l'autorisation à YouTube de diffuser ses clips. Universal a renoncé à son droit de propriété, à son copyright, moyennant un simple partage des recettes publicitaires émises pendant la diffusion.

Cela veut dire que l'auteur renonce à son droit d'auteur. Nous avons toujours une recette qui est redistribuée, sauf que les rôles ont été déplacés. C'est une sorte de jeu de

Stéphane Osmont

Sur l'accès aux œuvres et le sort réservé aux auteurs, Google a eu effectivement une influence déterminante. De 50 à 80 % des internautes qui cherchent un contenu artistique ou littéraire sur Internet passent aujourd'hui par Google. Cela n'est pas sans influence sur le statut de l'œuvre ou de l'auteur. Avant Google, l'auteur était détenteur de ses droits – aux États-Unis de son copyright. Lorsque les consommateurs voulaient exploiter son œuvre, ils lui demandaient l'autorisation par des intermédiaires. Les gens de Google ont procédé à l'inverse : ils partent du principe que, sur Internet, tous les contenus sont libres, peu importe qu'il s'agisse ou non de piraterie. Ils ne sont pas la police de

l'Internet, ils mettent en ligne et c'est aux auteurs ou aux représentants des auteurs de dire s'ils ne sont pas d'accord. C'est exactement comme cela qu'ils ont procédé sur l'information, le livre et les vidéos, en considérant que le principe d'Internet est la liberté absolue d'accès aux œuvres et aux contenus, l'autre principe absolu étant celui de la gratuité. Ceux que cela dérange doivent le dire, et on négocie. Avec Google tout le monde va au procès, négocie et obtient un accord. Google ne vient pas pour rien. Il capte une partie de la valeur. Comme c'est un jeu à somme nulle, où les coûts et les recettes ont ten-

loppe, c'est celui de la distribution par VOD (Vidéo à la demande). Il est développé à la fois par des diffuseurs actuels c'est-à-dire des chaînes comme Arte qui ont leur propre site de VOD et par des banques de programmes comme VodeoTV, avec à la clé une transaction payante.

Stéphane Osmont

Notre documentaire a été piraté dans la nuit même où il a été diffusé par Arte ! Il a été mis sur YouTube et sur toutes les autres plateformes. Cela supposerait des systèmes de protection totalement efficaces. En réalité, ce n'est pas le cas et, pour qui sait bien chercher, vous trouvez sur le Net absolument tout ce que vous voulez, notamment en films américains, en accès totalement gratuit.

**NOUS VIVONS
UNE RÉVOLUTION
QUI A NOTAMMENT
POUR CONSÉ-
QUENCE LA
DISPARITION DE
L'AUTEUR**

Laurent Duvillier

Les internautes ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer. Depuis presque trente ans, la Scam perçoit des droits sur des recettes publicitaires non liées à l'exploitation des œuvres sur les télévisions. La gestion collective peut encore avoir un avenir dans la gestion des droits d'auteur à condition qu'on autorise, et non qu'on interdise. Avec le marché publicitaire qui se déplace des chaînes classiques vers le web, je pense qu'il existe un avenir possible de la gestion du droit d'auteur dans ce domaine. Le droit d'auteur doit s'adapter. La gestion collective est une réponse possible.

une rémunération possible des auteurs.

Cette idée d'un forfait n'est-elle pas comparable à la licence globale que voulait mettre en place la loi DADVSI ? Nous avons un précédent avec la copie privée qui est une somme forfaitaire et mutualisée.

Laurent Duvillier

La licence globale a été très mal présentée, mal discutée et peu expliquée. Les majors ont exercé une pression forte sur le gouvernement pour en empêcher l'adoption, mais la licence globale convenait à beaucoup d'artistes. Certes, elle ne pouvait pas convenir avec un montant de cinq ou six euros par mois pour payer l'ensemble des films, des musiques et des livres mis à disposition. C'est impensable. En revanche, avec trente euros, c'était acceptable. S'il n'y a pas de retour sur investissement pour les auteurs et les producteurs, la source va se tarir.

Jean-François Fogel

En dehors du droit d'auteur lui-même, il y a quelque chose difficile à chiffrer, c'est la visibilité que donne la mise en ligne d'un contenu. On le voit dans l'univers du livre. Ce qu'on gagne en écrivant des livres, ce n'est pas de l'argent, c'est de la visibilité. Cette visibilité est amortie en conférences, en consultations, en effets de suite divers. Elle donne un statut d'écrivain rétribué d'une autre manière.

Paradoxalement, cela peut aussi



Marcel Trillat,
lauréat du Prix de l'ensemble
de l'œuvre audiovisuelle



bonneteau formidable où, au bout du compte, il existe la possibilité de percevoir quelque chose sur un flux publicitaire qui ne passe ni de près ni de loin entre les mains de l'auteur ou de celui qui détient les droits d'exploitation. Cette opération est déclenchée uniquement par l'audience. Il s'agit là d'un bouleversement juridique total.

Peut-on dire que cette nouvelle configuration a été inventée par Google ?

dance à baisser très rapidement, cela amoindrit les sommes mises en jeu et la distribution qui a lieu d'être. Toute distribution de produits comme le livre ou le disque sur Internet, montre que ce qui revient au couple éditeur/auteur à partir du moment où cela passe par une vente en ligne est plus faible en pourcentage que si c'était dans le monde réel.

Un modèle commercial se déve-

En ce qui concerne la VOD, nous nous dirigeons vers un régime forfaitaire. Ce n'est pas le prix à l'acte qui fonctionnera. Nous le voyons bien avec le site ina.fr ; pour l'internaute, payer cinq euros pour écouter *Le Masque et la plume* qui a vingt ans, c'est beaucoup trop cher. En revanche, il serait peut-être prêt à payer dix euros mensuellement pour écouter ce qu'il veut. Si les auteurs et les producteurs l'admettent, il y aura toujours

entraîner une relance des ventes du livre. Si bien que placer un livre en ligne sous licence Creative Commons ne signifie pas forcément renoncer à toute rentabilité commerciale. Creative Commons est un régime juridique nouveau, d'origine américaine, qui permet de mettre une œuvre en ligne (musique, texte, film...) selon plusieurs niveaux de protection.

Jean-François Fogel

Il existe déjà des sites qui annon-

→ suite de l'entretien

cent que leur contenu informatif est réalisé en Creative Commons : tout le monde peut le prendre, l'utiliser, le reconfigurer et en faire ce qu'il veut. Sur le site flickr.com, des millions de photographes amateurs ou professionnels définissent le statut juridique de leurs images au moment où ils les mettent en ligne. Ils disent si elles sont libres d'utilisation, si elles sont professionnelles, si on peut les partager à condition de respecter les données initiales, s'ils autorisent des utilisations dérivées, donc des combinaisons dans d'autres œuvres ou pas. Nous sommes là dans un système qui redéfinit le droit d'auteur, sans vraie base juridique.

Laurent Duvillier

Près de six millions de personnes ont placé des contenus sous des licences Creative Commons, qui sont extrêmement variées et complexes. C'est un véritable contrat, sur lequel on ne peut pas revenir, que ce soit à titre commercial ou non commercial. Ce qui est inquiétant, c'est que des personnes qui devraient être protégées se retrouvent dans le domaine du « gratuit consenti ». Si Ravel avait licité en Creative Commons *la Pavane pour une infante défunte* qu'il a composée à l'âge de 25 ans, vingt ans après il s'en serait mordu les doigts parce que c'est une de ses œuvres qui ont été le plus exploitées. Certes, il

cyberespace, c'est la contestation des élites, des savoirs, des experts et des journalistes, c'est aussi la contestation de l'artiste, du talent. La communauté, tout comme elle peut se substituer aux experts pour la production de savoir, peut se substituer, dès lors qu'elle est collaborative et coopérative, au talent individuel pour la fabrication des œuvres.

Ce mouvement est très fort et on ne le trouve pas seulement en matière de contenu scientifique. Wikipédia est un modèle du genre en matière de coopération entre des individus, de capacité de collaborer ensemble, de se critiquer, de faire l'expérience de la tolérance, des arbitrages en cas de conflits de version, etc. Ce modèle se propage également dans le domaine artistique pour la fabrication des œuvres.

Pour un roman c'est un peu compliqué mais il y a un exemple intéressant. Il s'agit du documentaire *loose change* qui est disponible sur toutes les plateformes. C'est un documentaire spectaculaire et délirant consistant à reprendre l'idée que le 11 septembre est un complot de l'administration Bush. Il est construit uniquement à partir de bouts d'images puisées sur les sites des chaînes de télévision et il existe en version de 2 minutes, de 10 minutes, de 1 h 25, de 2 h 32, etc. Il a été nourri progressivement par des

raît dans la fabrication des œuvres : sur Internet se développe ce qu'on pourrait appeler la culture de l'œuvre imparfaite, du contenu imparfait, à partir du moment où il est collaboratif, gratuit et modifiable. Les études que font les chaînes de télévision montrent que les téléspectateurs s'habituent à voir des images de mauvaise qualité. Non seulement cela ne les gêne pas, mais ils pensent que c'est un gage d'authenticité !

Avec quatre milliards de disques durs connectés au réseau, ce sont quatre milliards de personnes en position de dire : *je suis Boulez, je suis un cinéaste de génie, je suis le New York Times, etc.* Avant, il suffisait de prendre un urinoir et de le mettre dans une galerie pour que cela devienne une œuvre. C'était le côté « n'importe qui peut être artiste ». Maintenant, c'est « n'importe qui est artiste », avec la puissance de diffusion en plus.

Stéphane Osmont

C'est l'abolition de la frontière entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, entre ceux qui ont du talent et ceux qui n'en ont pas, entre ceux qui savent écrire et ceux qui ne savent pas écrire. C'est affligeant à certains égards et probablement très créateur ou créatif à d'autres. Je trouve Wikipédia absolument génial car les erreurs y sont assez rares. Tout y est public. Les conflits

que soit le contenu ou le média. Il faut faire attention à ne pas donner d'Internet une description trop négative. Il est normal que nous soyons, en tant qu'auteurs ou journalistes, préoccupés par ce qu'il advient de notre travail. Dans le même temps, Internet est un moyen de diffusion d'informations, de connaissance, d'images assez exceptionnel. Il est légitime que cela puisse susciter l'enthousiasme. Internet permet de diffuser à coûts quasi négligeables, pour une diffusion mondiale, des musiques et des films que personne ne verrait. Pour le Tiers-monde, c'est également un moyen d'ouverture sur sa propre culture et sur la culture des autres. Il faut voir tous les cybercafés existants en Afrique pour se rendre compte à quel point c'est un progrès d'infrastructure. Même chose avec le téléphone portable qui, contrairement à ce que nous pensons, n'est pas une technologie superflue. Dans la brousse, c'est parfois le seul moyen pour signaler une épidémie de rougeole parce qu'il n'y a pas de route, ni de chemin de fer, ni d'avion.

Internet offre la possibilité de diffuser des cultures minoritaires, de préserver leur existence et de s'adresser à de nouveaux publics. C'est aussi un moyen de création et de visibilité pour les auteurs. Tout cela finira par être un peu moins hors-la-loi qu'aujourd'hui

Nino Kirtadzé, lauréate du Prix du meilleur documentaire télévision de l'année et d'une Étoile



Nino Kirtadzé sur le tournage de son film



s'agit d'une œuvre au sens classique du terme, alors que sur Internet sous licence Creative Commons, c'est un déferlement d'images et de sons mis en ligne par des jeunes gens qui ne sont pas vraiment des auteurs et dont le travail conduit à une dissolution complète de la notion d'œuvre, laquelle n'est plus reconnaissable ni même identifiable.

Stéphane Osmont

Une idéologie très forte dans le

internautes du monde entier, avec pour l'un son commentaire, pour l'autre son image, et il est visionné par des dizaines de millions d'internautes, notamment aux États-Unis. C'est un des exemples de ce que produit cette idéologie du monde collaboratif, du monde coopératif où la communauté se substitue aux individus.

Jean-François Fogel

C'est une autre révolution qui appa-

d'édition, les guerres d'édition sont accessibles en direct. Vous pouvez intervenir et faire part de votre point de vue. Cette attitude qui consiste à dire qu'on a la main sur la souris et que nous sommes, par conséquent, les maîtres qui décident si c'est publiable, consommable ou pas, démontre l'apparition d'une audience d'un type nouveau. L'attitude n'est plus du tout passive mais active. Du point de vue de ceux qui émettent, cela change tout, quel

et c'est souhaitable.

Moi qui suis quasiment un fétichiste des éditions originales de Victor Hugo, j'ai trouvé en cinq secondes, via Google Book Search, dans les fonds de l'université d'Harvard, une édition rare des *Contemplations*, que je n'avais jamais vue et dont j'ai pu ainsi voir la reproduction ! Internet offre tout cela et il n'y a pas de raisons de désespérer à la fois pour les auteurs et pour les opérateurs. ●

LE SOMMET DU DROIT D'AUTEUR

La Scam a participé au premier sommet du droit d'auteur organisé les 30 et 31 mai derniers à Bruxelles par la Cisac (confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs) pour accompagner la réflexion sur les changements induits par l'avènement du numérique dans le monde des médias et de la création.

Le sommet, riche de quelque 550 participants, a permis d'instaurer un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs des industries culturelles et des technologies de l'information : auteurs, artistes, producteurs, fournisseurs de services et de contenus sur internet, radiodiffuseurs, opérateurs télécom, développeurs de technologies, décideurs politiques, juristes... afin de proposer des solutions communes à toute l'industrie reposant par exemple sur l'identification unique des œuvres ou l'interopérabilité des DRM (Mesures techniques de protection).

→ 2007

Prix Albert Londres

En décidant de remettre les Prix Albert Londres 2007 à Beyrouth, le jury souhaitait non seulement marquer le caractère francophone du prix, mais aussi marquer sa solidarité avec tous les reporters qui, chaque jour sur les terrains de l'actualité, témoignent avec passion de la vie des hommes.

Beyrouth est une des villes clés de l'actualité internationale pour des générations entières de journalistes ; l'actualité de ces dernières semaines le démontre une fois de plus tristement. La presse internationale et libanaise y a payé un lourd tribut. En 1986, le prix Albert Londres audiovisuel avait été attribué à Philippe Rochot, otage au Liban avec plusieurs confrères.

C'est pourquoi les journalistes, héritiers d'Albert Londres, ont décerné la médaille Albert Londres à l'ensemble de leurs confrères libanais qui ont toujours su exercer leur métier dans des conditions difficiles ; le jury a demandé à Ghassan Tuani, personnalité éminente et patriarche de la presse libanaise, de la recevoir en leur nom.

de l'Institut d'études politiques de Grenoble et de l'École supérieure de journalisme de Lille, Luc Bronner a commencé sa carrière comme pigiste dans la presse régionale (*Nord Eclair, La voix du Nord, La Dépêche du Midi*) avant d'entrer au *Monde de l'éducation* (1999-2001). Responsable de la rubrique Éducation du *Monde* (2001-2005), il est reporter au service société française depuis 2005. Les titres de ses articles sont évocateurs : *En garde à vue avec Karim, 17ans / Cars de flics et rénovation à Aulnay / Jean-Christophe Lagarde, la rage d'un jeune maire de banlieue / Cité des 3000, la foot academy / la mort du petit commerce vue de ma bouche / les électeurs de banlieue, entre colère et indécision.*

et i>télévision. Depuis 2005, plusieurs de ses reportages, produits par Maximal, ont été diffusés par France 5.

Gwenlaouen Le Gouil, 32 ans, est JRI diplômé du CUEJ de Strasbourg, il a collaboré aux JT du service public et de TF1, et à plusieurs magazines produits par Capa, Comiti production, Image et compagnie, 2P2L.

Fabrice Launay, 32 ans, est JRI diplômé du CFJ, il a travaillé pour LCI, puis TF1 à Berlin, pour France 3 (JT et *Pièces à conviction*). Depuis 2003, il collabore au magazine *C dans l'air* de France 5.

Concernant la francophonie, le jury a reçu quelques candidatures libanaises et suisses, mais regrette de ne pas avoir lu et vu plus de repor-

Les lauréats du Prix Albert Londres 2007 devant le Musée du Liban à Beyrouth



Josette Alia, présidente du Prix, entourée de Bernard Emié, ambassadeur de France, de Tarek Mitri, ministre libanais de la Culture et des lauréats 2007 et 2006



Au programme, la réaffirmation, à l'ère numérique, de la valeur des œuvres, du rôle indispensable des créateurs mais aussi de leurs sociétés de gestion collective, et de l'importance de la protection du droit d'auteur, pour garantir un développement économique, technologique et culturel harmonieux.

Les prix 2007 ont été remis le 18 mai au Musée du Liban, symbole parmi les symboles, puisque le musée était le lieu de passage entre les différents quartiers durant les conflits qui, de 1975 à 1990, ont déchiré la ville.

Luc Bronner (*Le Monde*) est le lauréat du 69^e prix de la presse écrite pour sa série d'articles sur la jeunesse des banlieues, publiée dans *Le Monde* entre le 28 juin 2006 et le 5 février 2007. 33 ans, diplômé

Les lauréats du 23^e prix audiovisuel sont Anne Poirer, Gwenlaouen Le Gouil et Fabrice Launay pour leur film *Muttur, un crime contre l'humanitaire* (52' - 2007 - Maximal productions, France 5), une enquête sur l'assassinat de 17 personnes Sri lankaises travaillant pour l'association humanitaire *Action contre la faim* au Sri Lanka.

Anne Poirer, 30 ans, est diplômée de l'IEP Paris et de l'université de New York, elle a travaillé pour M6

tages de la part de journalistes originaires des régions et des pays qui enrichissent la francophonie, de la Belgique à l'Afrique, du Québec au Vietnam... ●

La guerre contre le cancer de Sylvie Gilman et Thierry de Lestrade (Point du jour, France 5), diffusé le 2 et 9/05/2006 à 20h54,

La malédiction de naitre fille de Manon Loizeau et Alexis Marant (Capa Productions, Arte), diffusé le 24/10/2006 à 20h45

Le cauchemar de Darwin d'Hubert Sauper (Mille et Une Productions, Arte), diffusé le 24/04/2006 à 20H44

Le mystère Malraux de René-Jean Bouyer (Tétra média, France 3), diffusé le 18/11/2006 à 22h25

Le rêve de Hiam de Jérôme Lefdup (Un monde meilleur, Canal +), diffusé le 7 /11/2006 à 1h53

Les années de sang de Dan Setton (Zadig Production, France 2), diffusé le 12/10/2006 à 22h30

L'expressionnisme allemand, générique d'Eric Bernaud (Arte GEIE, Arte), diffusé le 3/11/2006 à 20h45

L'Identificateur de Philippe Cornet (the cut company, VRT), diffusé le 19/04/2006 à 00h20

Mahaleo de Marie-Clémence Paes, César Paes et Raymond Rajaonarivelo (Laterit productions, Canal +), diffusé le 31/05/2006 à 2h17

Mille et un jours de Frédéric Laffont (Albert

Noël de Gulya Mirzoeva (Mille et Une Productions, Arte), diffusé le 21/12/2006 à 22h25

Suzy Solidor, un étrange destin d'Alain Gallet (Aligal Production, France 3-Ouest), diffusé le 21/01/2006 à 16h10

Tjibaou, le pardon de Gilles Dagneau et Kotra Wallès (aaa, France Ô), diffusé le 6 /12/2006 à 20h21

Un dragon dans les eaux pures du Caucase de Nino Kirtadze (Roche Productions, Arte), diffusé le 12/06/2006 à 22h25

Une histoire de ballon de Stéphanie Gillard (OZ Production, Arte), diffusé le 20/12/2006 à 13h

Grand a été mon étonnement quand Patrick Benquet m'a proposé de présider cette année le jury chargé de décerner les Étoiles de la Scam 2007 : ayant décidé en 2001 de ne plus réaliser, j'avais le sentiment de n'être désormais qu'une des figures du passé, vite et justement oubliées, du documentaire français. Je ne trouvais là rien de choquant : combien de « grands noms » de notre télévision peuvent-ils sérieusement espérer que leur

tage, la gloire consacre l'éphémère ; c'est la marque de l'époque, et un sort commun qu'il nous faut accepter. De toute manière, n'est ni Flaherty ni Bergman qui veut.

La surprise passée, j'ai été touché par l'offre de Patrick. Après six ans de silence, j'existais encore dans la mémoire de mes pairs ? On peut comprendre qu'une telle reconnaissance me soit allée droit au cœur. Pourtant, c'est une autre raison qui m'a fait accepter la responsabilité annoncée : la curiosité a été à l'origine de ma réponse positive. Trouvant de moins en moins ma pâture sur les chaînes que j'ai coutume de regarder, je dois reconnaître que j'ai depuis un moment déjà délaissé la télévision, pour retourner à d'autres loisirs. Ainsi, ne voyant pratiquement plus de documentaires à part quelques exceptions médiatisées et encensées parfois à juste titre, j'en étais venu à me demander si le genre n'était pas engagé dans un processus d'affaiblissement et de disparition à terme. Sachant néanmoins combien pour chacun d'entre nous la tentation est forte de considérer que le monde d'avant risque de disparaître dès lors qu'on cesse d'en être l'un des acteurs, j'ai pensé que le visionnage des dizaines d'émissions et de films présélectionnés par la commission audiovisuelle de la Scam, serait pour moi une occasion unique de sortir de ma semi retraite, pour reprendre contact avec l'activité de mes collègues. Ce qui m'était proposé n'était ni plus ni moins que de voir une sorte

de poil pour d'obscuras raisons esthétiques ou politiques. Mais qu'importe ? L'essentiel reste pour moi la découverte d'une somme d'invention, de talent, de savoir-faire, d'obstination à aller au bout de son rêve, qui m'a convaincu de l'inanité de mes inquiétudes quant à l'avenir du documentaire. Aussi difficile soit-il devenu aujourd'hui de réunir des fonds, obtenir une commande, trouver des responsables de programmes ambitieux et courageux, non seulement le genre n'est pas en perte de vitesse, mais il est vivant – et comment ! Je ne saurais dire ici mes préférences ou citer ce qui m'a le plus impressionné : ce serait inconvenant – et sans intérêt. L'important est un sentiment qu'il m'a semblé partager avec mes collègues du jury, et qui m'a réchauffé le cœur. Quels que soient les obstacles que l'habitude, la pusillanimité et l'absence d'imaginaire des décideurs, dressent devant les documentaristes actuels, la création en ce domaine ne court pas le risque de disparaître faute de combattants. Il existe en France un réservoir hors du commun de femmes et d'hommes capables de trouver de nouveaux sujets, de nouveaux langages, de nouvelles approches – et de déployer toute l'énergie nécessaire à se battre pour parvenir à faire le (beau) film qu'ils ou elles ont en tête. Fallait-il que j'aie perdu le contact avec la production et les créateurs, pour en avoir douté ! ●

Daniel Karlin
président du jury des Étoiles 2007

Les lauréats des Étoiles 2007 à Saint-Malo



Films, France 2), diffusé le 19 juillet 2006 à 1h41
Papy-Mamie, c'est chez soi et ailleurs de Michael Lheureux (Quark Productions, France 3 - Ouest), diffusé le 23/09/2006 à 15h55
Plus loin que le bleu du ciel de Valérie Winckler et Patrice Desenne (Europimages, Arte), diffusé le 19/02/2006 à 22h20
Sept jours de la vie du père

Œuvre leur survivra ? La réponse va de soi : les doigts de la main d'un manchot suffiraient à les compter. Ainsi en est-il de notre petit monde, même si la modestie n'est pas sa vertu dominante - mais en va-t-il si différemment dans les autres domaines de l'Art ou la Littérature ? Année après année, mois après mois, voire d'un instant à l'autre, tant de génies définitifs et d'immortelles réussites sombrent dans un oubli mérité ! Chaque jour davan-

de résumé des meilleures productions diffusées l'année dernière par les différentes chaînes de télévision de notre pays : j'allais enfin pouvoir me faire une opinion basée sur du concret.

Voulez-vous que je vous dise ? J'ai tout vu, et j'en reste stupéfait. Non que tout m'ait convaincu : il m'est arrivé de me demander ce qui avait pu amener les sélectionneurs à choisir telle ou telle œuvre, qui m'avait ennuyé à mourir ou hérisé

Le passé est le socle du présent et le tremplin de l'avenir

Des dizaines de milliers d'œuvres et de programmes en tous genres et de toute nature, constituant la culture audiovisuelle de la France, se trouvent dans les archives, tant de l'INA que des nombreuses autres structures publiques et privées. Ils n'ont presque jamais accès aux chaînes nationales, et à fortiori aux heures de grande écoute.

ETATS GÉNÉRAUX DU DOCUMENTAIRE.

LUSSAS,

du 19 au 25 août

Rendez-vous en Ardèche pour faire le plein de rencontres et de découvertes autour de la création documentaire.

Coup de projecteur sur l'histoire du documentaire portugais et sur l'actualité de la création en Finlande.

La Scam proposera une journée de projections, en présence des auteurs : jeudi 23 août, à partir de 10 h. Une sélection du cru 2006-2007 des films soutenus par *Brouillon d'un rêve*, donnant à voir le monde dans sa complexité : la noirceur de certaines âmes, les doutes d'une jeunesse en état de guerre, les dérives d'une mondialisation forcenée, mais, aussi, la magie de la création, qu'elle soit picturale ou poétique.

Information :
www.scam.fr et
www.lussasdoc.com

C'est pourquoi, les réalisateurs et le SRCTA-UNSA (Syndicat des réalisateurs et créateurs du cinéma de la télévision et de l'audiovisuel) ont lancé le projet de la création sur la TNT d'une chaîne nationale généraliste du Service public dédiée à tous les patrimoines à partir, notamment, de l'extraordinaire fonds audiovisuel dont l'INA est dépositaire, soit 600.000 heures de télévision nationale et régionale, 5.167.000 documents, 250.000 heures de télévision numérisées.

Ces divers fonds sont actuellement utilisés très partiellement, soit pour des commémorations, soit comme archives d'illustrations pour des programmes plus ou moins liés à l'actualité. Le vif intérêt suscité par la mise en ligne par l'INA sur Internet d'une partie de son fonds, laisse présager un grand succès pour la chaîne du patrimoine.

Il est plus que temps de faire revivre ces programmes non seulement pour le plaisir des anciens téléspectateurs, mais surtout pour l'enrichissement culturel des jeunes générations. Car bien souvent, ils ont une résonance, une correspondance avec notre époque. Ces émissions qui n'ont jamais donné lieu à aucune rediffusion sont aujourd'hui pratiquement inédites selon les cas, pour 70 à 90 % des téléspectateurs.

La TNT et le Service public sont

tout à fait adaptés pour accueillir une telle chaîne.

En effet, par nature, elle ne pourra être ni privée, ni financée par la publicité. Car cela nécessiterait un reformatage de toutes les archives en tranches rigoureuses de 26', 52' ou 90', alors que ces programmes sont tous de durée très variable. Cela reviendrait à les dénaturer.

Son financement sera essentiellement issu de la redevance.

Le modeste budget nécessaire pour « la chaîne du patrimoine » est de l'ordre de 30 millions d'euros, soit une très légère augmentation de la redevance de 1,50 euro (soit 1,29 %). Il permettra une certaine part de production pour la mise en valeur de toutes les sortes de patrimoine dont la chaîne assurera la promotion événementielle.

Ce projet a déjà reçu le soutien actif de personnalités de tous les secteurs d'activité : culture, audiovisuel, sciences, enseignement, télévision, patrimoine, politique, parlementaires, auteurs, réalisateurs, artistes, compositeurs, journalistes...

Pour le promouvoir, nous organisons des journées de projection-débat présentant 4 heures d'extraits d'émissions dans tous les genres de programmes, mis gracieusement à disposition par l'INA, et représentatifs de la future chaîne. Après France Télévisions, et la

SACD : **prochaine journée de projection-débat le mardi 18 septembre prochain à la Scam de 14h00 à 23h00.** ●

Soutien, information et réservation : SRCTA-UNSA
01 56 22 56 08 / 56 48
06 80 68 59 54
lachainedupatrimoine.srcta@yahoo.fr
www.srcta.fr

LES 23^e RENCONTRES CINÉMA DE GINDOU (LOT), du 18 au 25 août

Documentaires et fictions, longs et courts métrages, tout le cinéma s'offre en dégustation dans ce petit coin de paradis. Entre un apéro-concert et une rencontre professionnelle, l'équipe de Gindou Cinéma vous invite à un vagabondage dans l'univers d'Aki Kaurismäki, à un aperçu de la création méditerranéenne et de l'Afrique sub-saharienne, à une carte blanche offerte à Serge Toubiana...

Information :
www.gindoucinema.org